

# MAIRIE DE SAINT BRIS DES BOIS

## PROCES VERBAL Séance Conseil Municipal du 10/04/2024 - 18h30

2024/001

Convocation en date du 05/04/2024

Absents : M. PENICAUT (donne pouvoir à M. COMBEAU), M. BRUN (donne pouvoir à Mme COUSSOT)

Secrétaire : Mme COUSSOT

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 19/02/2024 qui a été adressé par mail à tous les conseillers et demande aux membres présents si des observations sont à apporter sur celui-ci. Puis soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 (Commune et Lotissement « Le Vallon Boisé » :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Drouineau, comptable du Trésor public, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le compte de gestion 2023 ; après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :**

Voici les résultats financiers du compte administratif de l'année 2023 :

Solde de fonctionnement : 336 465,25 €

Solde d'investissement : 52 614,55 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité des voix.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU LOTISSEMENT « LE VALLON BOISE » :**

Voici les résultats financiers du compte administratif de l'année 2023 :

Solde de fonctionnement : 142 005,00 €

Solde d'investissement : 140 000,00 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité des voix.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2023 :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent 102 277,54 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 102 277,54 €

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 68 558,64 €

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU LOTISSEMENT « LE VALLON BOISE » :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : déficit 0,47 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0,47 €

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 9 906,22 €

**VOTE DES TAXES 2024 :**

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	39,30 % en 2023	40,50 % en 2024
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	49,15 % en 2023	50,60 % en 2024
Taxe d'habitation :	10,30 % en 2023	10,61 % en 2024

**VOTE DU BUDGET 2024 :**

Le budget prévisionnel 2024 est proposé comme suit :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement : 400 265,54 €

Les dépenses et les recettes d'investissement : 138 828,64 €

Le budget prévisionnel 2024 est voté à l'unanimité des voix.

**VOTE DU BUDGET 2024 DU LOTISSEMENT « LE VALLON BOISÉ » :**

Le budget prévisionnel 2024 du lotissement « Le Vallon Boisé » est proposé comme suit :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement : 292 937,25 €

Les dépenses et les recettes d'investissement : 203 640,00 €

Le budget prévisionnel 2024 du lotissement « Le Vallon Boisé » est voté à l'unanimité des voix.

**AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDIT :**

Annule et remplace la délibération 2024/2 du 19-02-2024.

Monsieur le Maire expose qu'avec la nouvelle nomenclature M57, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à faire des virements de crédits de section à section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections et conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Ces décisions seront transmises au contrôle de légalité et doivent également être présentées au Conseil Municipal le plus proche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité des voix, l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer des virements de crédits quand cela sera nécessaire.

**MODIFICATION DES STATUTS DE « SAINTES-GRANDES RIVES - L'AGGLO » LIEE A LA COMPETENCE FACULTATIVE EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE ET PLUS PARTICULIEREMENT c) ACTIVITES PERISCOLAIRES :**

Après lecture de Monsieur le Maire de la modification des statuts, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération « Saintes-Grandes Rives - l'Agglo ».

**ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DE « SAINTES-GRANDES RIVES – L'AGGLO » :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé, à partir de juillet 2024, sur une participation annuelle s'élevant à 387 €

- **DIVERS** :

**1/ Bâches incendie RESE** : Un nouveau schéma de défense extérieure d'incendie a été réalisé par la RESE, en tenant compte de la nouvelle réglementation.

**2/ Guinguette** : Une guinguette saisonnière nous est proposée. Mme Desrentes doit étudier les possibilités éventuelles pour la commune.

**3/ Art fil rouge** : Durant l'été, une exposition d'artistes se tiendra au Petit Moulin.

**4/ SIVOM** : Le vote du budget SIVOM aura lieu le lundi 15 avril 2024. Le mardi 16 avril 2024 une réunion informelle du SIVOM se tiendra à la Mairie de Saint-Césaire pour étudier les modalités de cession des biens du SIVOM. Mme Nivart de la DGFIP y assistera.

**5/ Visite du Sénat** : L'ensemble du conseil a reporté ce projet à mars 2025.

Levée de la séance : 20h30

Signature  
Le Maire

Signature  
Secrétaire de séance